

# Les partenaires du concours national sur la distraction des enfants lors des soins douloureux



## Association SPARADRAP

48, rue de la Plaine, 75020 Paris – Tél. : 01 43 48 11 80 – [www.sparadrap.org](http://www.sparadrap.org)

Contact : Malka Jakubowicz, chargée de communication – [communication@sparadrap.org](mailto:communication@sparadrap.org)

Créée en 1993, l'association SPARADRAP veut aider les familles et les professionnels quand un enfant est malade ou hospitalisé, dans le souci constant de concilier les besoins des enfants, des parents et des professionnels. SPARADRAP est une association indépendante, non liée à un hôpital ou à une école thérapeutique, elle est libre de créer ou de promouvoir tout ce qui lui semble important pour une meilleure prise en charge des enfants. Ses slogans : « pendant la maladie, l'enfance continue », « quand on a moins peur, on a moins mal ».

Ses activités sont variées :

- Edition et diffusion de documents d'information pour les enfants, les familles et les professionnels,
- Information et orientation des particuliers et des professionnels sur le thème de l'enfant malade ou hospitalisé grâce au site Internet [www.sparadrap.org](http://www.sparadrap.org),
- Formation et sensibilisation des professionnels de la santé sur les sujets suivants : information des familles, place des parents à l'hôpital, prise en charge non-médicamenteuse de la douleur.



## Fondation APICIL, Agir ensemble contre la douleur

21, place Bellecour, 69002 Lyon – Tél. : 04 78 38 44 70 – [www.fondation-apicil.org](http://www.fondation-apicil.org)

Contact : Nathalie Aulnette, directrice – [info@fondation-apicil.org](mailto:info@fondation-apicil.org)

Contact presse : Christophe Montfort – [christophe@montfort-presse.com](mailto:christophe@montfort-presse.com) – 06 63 66 14 07

Reconnue d'utilité publique en mars 2004, la Fondation APICIL a pour objet la lutte contre la douleur, physique et psychique, à tous les âges de la vie. Dotée d'un capital de 9 millions d'euros, elle se classe parmi les grandes fondations françaises.

Créée par le groupe de protection sociale du même nom, la Fondation APICIL accompagne et soutient des projets d'intérêt général, innovants et pérennes, visant à soulager la douleur.

En tant que partenaire actif de la lutte contre la douleur, la Fondation s'engage aux côtés des organismes publics ou privés du monde médical, des institutions, et des associations à travers l'organisation et le soutien d'actions innovantes et concrètes de prévention, formation, recherche clinique, information, financement de matériel, valorisation de pratiques innovantes...

La Fondation est présidée par Michel Angé et dirigée par Nathalie Aulnette. Elle est également encadrée par un conseil d'administration et un conseil scientifique qui oriente le choix des actions de la Fondation.



## Fondation de France

40, avenue Hoche, 75008 Paris – [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

Contact presse : Magali Mévellec – Tél. : 01 44 21 31 91 – [magali.mevelllec@fdf.org](mailto:magali.mevelllec@fdf.org)

La Fondation de France soutient les changements de pratique dans la prise en charge de la douleur et dans le diagnostic et le traitement des maladies. Elle oriente son action vers tous les publics, qui compte tenu de leurs difficultés à communiquer (personnes handicapées, âgées, enfants, malades psychiques), posent des problèmes spécifiques de prise en charge.

La Fondation de France aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarité, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement. La Fondation de France abrite également des fondations créées par des mécènes et les conseille dans leur démarche.

En 2007, elle a accompagné 610 fondations sous son égide (soit 1/3 des fondations en France) et distribué 67 millions d'euros sous la forme de 6 600 subventions, prix et bourses. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut agir que grâce à la générosité de ses donateurs.



## Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

14, avenue Duquesne, 75007 Paris – [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Le concours national sur les moyens de distraction lors de soins douloureux est sous le patronage de Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.